



PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉ LE : 15 JUIN 2015									
N°										
AFFECTÉ	Dir.	CE CAB/EX	CE Projets Travaux	CE Com	SGM	SAF	SI/CE/	SCBT	PPRB	PZF
COPIE										
OBSERVATIONS	16/06 → BICP → 17/06 → AR									

Nouméa, le 08 juin 2015

PROVINCE SUD - Secrétariat Général		N° 16835		ARRIVÉE LE 12 JUIN 2015					
P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG A C S T aG	Observation (s)			
Affecté					DRH DJA DSI DFI Autre				
Copie									
SGA AT		A	C	SGA DD	A	C	SGA EJS	A	C
Affecté	DE	DL	DFA	Autre	DENV	DDR	DEFE	Autre	DES DSL DC DPASS MDF Autre
Copie									

Direction de l'environnement
6 route des artifices
98800 NOUMEA

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Objet : Réponse à l'arrêté N°791-2015/ARR/DENV

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver en pièce jointe :

Désignation du document	Observations
Un courrier en date du 08 juin 2015 en réponse à l'arrêté N°791-2015/ARR/DENV.	3 pages

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Date de réception :

Nom :

Signature :



Nouméa, le 8 juin 2015

Direction de l'Environnement
6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Objet : Réponse à l'arrêté N°791-2015/ARR/DENV

Monsieur le Directeur,

Suite à l'arrêté de mise en demeure N° 791-2015/ARR/DENV (article 3), veuillez trouver ci-joint le planning prévisionnel de remise en état de l'alvéole C2 (hors intempéries) ainsi qu'un plan général découpant cette alvéole en 3 parties, à savoir ;

- **ZONE 1 :** Dégagée de tous déchets, dispositifs d'étanchéité à refaire
- **ZONE 2 :** Déchets brûlés traités en mélange terreux, dite "Sarcophage"
- **ZONE 3 :** Massif hors feu validé par les experts.

Ces documents viennent compléter le mail du lundi 4 mai 2015 dans lequel le programme de remise en état (réf. 150504 réparation membrane C2v5) vous avait été envoyé.

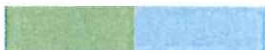
Ainsi, ce courrier permettra de répondre à l'article 3 de la mise en demeure N°791-2015/ARR/DENV.

En vous souhaitant bonne réception de la présente correspondance nous vous prions d'agrèer, Monsieur, nos meilleurs salutations.

Le Directeur des Exploitation de la CSP

COPIE : SIGN

acteur de gestion durable

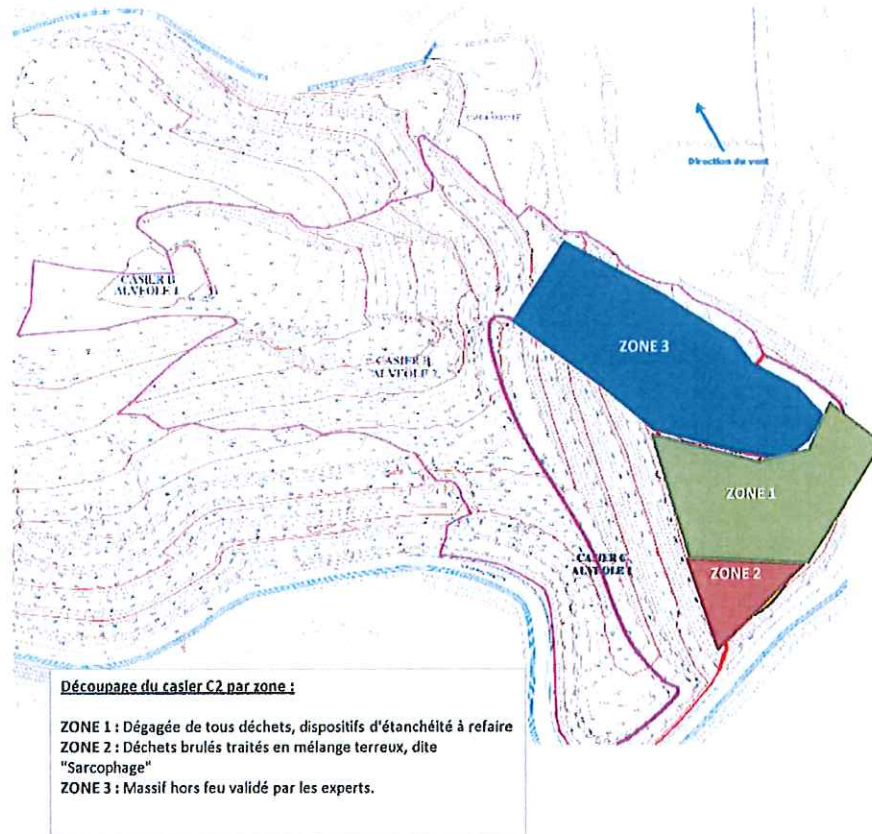


CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS

S.A.S. au capital de 95.000.000 F.CFP - RCS de Nouméa N° 88 B20299 - R/D/ET : 0202499

Siège social : Immeuble KONEVA - 3 rue Ernest Massoubre - Baie de l'Orphelinat - BP 179 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie - Tél. (687) 26.93.64 - Fax (687) 25.97.11

Découpage du casier C2



Planning de réhabilitation du casier C2

N°	Phase 1 - Zone 1															
	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai	01-jun	08-jun	15-jun	22-jun	29-jun	06-jul				
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
1	état des lieux (déplacement de la géomembrane brulée, département des canalisations brulées...) opération déjà réalisée															
2	mise en place des barrières passive et active (GSB, géomembrane, géotextile) opération déjà réalisée															
3	mise en place du massif drainant opération déjà réalisée															
4	information DENY pour la fin de chantier-zone 1 opération déjà réalisée															
5	Mise en place d'une épaisseur d'1, mètre de déchet opération déjà réalisée															

N°	Phase 2 - Zone 2															
	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai	01-jun	08-jun	15-jun	22-jun	29-jun	06-jul				
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V
6	déplacement du surpavage sur la partie ébranchée - Zone 2															
7	mise en place des barrières passive et active															
8	Bossier de recouvrement															